



CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS DE SERVICES

SOLIDNAMES
70 cour de l'Argonne
33000 Bordeaux France
Tel : +33 (0)7 68 55 42 93
Email : info@solidnames.fr
Web : www.solidnames.fr

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 55 000 ,00 euros
RCS Bordeaux 821 912 334
SIRET 821 912 334 00017
Naf 6203Z
TVA FR21 821 912 334

Table des matières

PREAMBULE	3
Article 1 – Définitions	3
Article 2 – Commande.....	5
Article 3 – Tarifs – Modalités de paiement – Facturation	5
Article 3.1 – Tarifs.....	5
Article 3.2 – Modalités de règlement	5
Article 3.3 – Facturation	5
Article 3.4 – Pénalités de retard.....	6
Article 5 – Gestion des noms de domaine	6
Article 5.1 – Enregistrement.....	6
Article 5.2 – Transferts.....	7
5.2.1 – Transfert entrant.....	7
5.2.3 – Transfert sortant	7
Article 5.3 - Renouvellements	8
5.3.1 – Renouvellement tacite	8
5.3.2 – Renouvellement exprès.....	8
Article 5.4 – Désactivation d'un nom de domaine.....	9
Article 5.5 – Gestion d'un nom de domaine par un partenaire	9
Article 5.6 – Anonymisation de la titularité d'un nom de domaine	9
Article 6 – Surveillances	9
Article 6.1 – Alerte quotidienne de nouveaux enregistrements de noms de domaine « Brand Alert ».....	9
Article 6.2 – Surveillance SecURL.....	10
Article 6.3 – Pertinence des résultats de surveillance	10
Article 6.4 – Utilisation des livrables	11
Article 7 – Récupération de noms de domaine	11
Article 7.1 – Veille de récupération et « BACKORDER ».....	11
Article 7.2 – Rachat de noms de domaine	11
Article 8 – Service DRUIDE et autres prestations	12
Article 8.1 – Diagnostic de risque d'usurpation d'identité par email (DRUIDE)	12
Article 8.2 – Autres prestations	12
Article 9 – Responsabilité	13
Article 9.1 – Responsabilité de SOLIDNAMES	13
Article 9.2 – Responsabilité du Client	13

Article 10 – Garanties.....	13
Article 11 – Force majeure	14
Article 12 – Confidentialité.....	14
Article 13 – Publicité	15
Article 14 – Propriété intellectuelle.....	15
Article 15 – Données personnelles.....	15
Article 16 – Clause réputée non écrite	16
Article 17 – Droit applicable et règlement des litiges	16

SOLIDNAMES SAS est une société française immatriculée au RCS de Bordeaux sous le n° 821 912 334 au capital social de 55 000,00 euros et dont le siège social est situé 70 COURS DE L'ARGONNE 33000 BORDEAUX, représentée par Monsieur Jean-François POUSSARD en qualité de Président et Monsieur Anthony DON en qualité de Directeur Général.

Les présentes Conditions Générales de Prestations de Services ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles le Client passe commande et bénéficie des services proposés par SOLIDNAMES.

Ces Conditions Générales de Prestations de Services s'appliquent sans restriction ni réserve, à tous les Services rendus (détaillés ci-après) par SOLIDNAMES auprès des Clients.

PREAMBULE

SOLIDNAMES permet la surveillance de noms de domaine selon les besoins du Client avec les alertes des enregistrements nouveaux « Brand Alert » et la surveillance spécifique « SecURL ».

SOLIDNAMES permet le rachat de noms de domaine en garantissant négociation et sécurisation du processus de rapatriement et la récupération de noms de domaine avec la mise en place de veilles de récupération « Backorder » et « SecURL ».

SOLIDNAMES intervient en tant que revendeur des solutions RRPproxy du registrar KEY-SYSTEMS.

SOLIDNAMES intervient comme gestionnaire de noms de domaine entre le titulaire ou ses représentants juridiques, le registrar et l'opérateur technique afin d'enregistrer, transférer ou encore renouveler des noms de domaine.

SOLIDNAMES permet le Diagnostic de Risque d'Usurpation d'Identité par Email (DRUIDE) consistant à diagnostiquer et limiter les risques d'usurpation d'identité par email en corrigeant les failles de sécurité de l'usage des emails.

SOLIDNAMES offre des services de consulting en stratégies et formation noms de domaine.

SOLIDNAMES permet l'hébergement et la réalisation de sites web.

Article 1 – Définitions

Bon de commande : Commande passée par le Client et réceptionnée par SOLIDNAMES, soit par email soit par retour de devis signé.

Client : Signifie toute personne commandant des services auprès de SOLIDNAMES.

Country Code Top Level Domain (Cctld) : extension de nom de domaine de premier niveau géographique correspondant à un pays, territoire ou toute autre localisation géographique. Ces extensions sont au nombre de 250 environ, et ont été déterminés à partir de la table ISO 3166 relative aux codes nationaux en deux lettres.

Cybersquatting / Cybersquattage : Action qui consiste à enregistrer un nom de domaine de façon abusive : le nom enregistré correspond à une marque notoire, une société reconnue... sur laquelle le déposant n'a aucun droit.

DNS : Système des noms de domaine qui permet aux utilisateurs de se repérer plus facilement sur Internet

EXTRANET : espace abonné géré par SOLIDNAMES et accessible par le Client, à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe dès lors que la commande a été confirmée.

Generic Top Level Domain (gTLD) : extension de nom de domaine générique de premier niveau comportant trois caractères ou plus

ICANN : Société pour l'attribution des noms de domaines et des numéros sur Internet, c'est une association internationale de droit privé à but non lucratif qui est chargée d'allouer l'espace des adresses du protocole Internet (IP), d'attribuer des identifiants de protocole, de gérer le système des noms de domaine de premier niveau génériques (gTLD) et géographiques (ccTLD), et d'assurer les fonctions de gestion du système des serveurs racine,

Internet : Désigne l'ensemble des réseaux interconnectés en des points multiples et utilisant le même protocole IP d'adressage et de communication, ainsi que le système de noms de domaines DNS. Le réseau Internet se caractérise par son indépendance vis-à-vis des types de machines (ordinateurs, objets communicants, systèmes de routage) et par son architecture décentralisée de type « toile d'araignée », conçu pour permettre à l'information d'emprunter plusieurs chemins pour aller d'un point à un autre.

Livrable : Toute prestation prenant la forme d'un écrit transmis par email au Client.

NewgTLD : Extension créée dans le cadre du programme New gTLD de l'ICANN

NOM DE DOMAINE : adresse unique qui identifie un site internet et/ou un service (mail, etc.) se compose d'une chaîne de caractères et d'un suffixe constituant l'extension.

Parties : le Client et SOLIDNAMES.

Période de Claims Services : (dite période de réclamation) Période d'une durée de 90 jours minimum durant laquelle il est possible de réserver un nom de domaine sous une nouvelle extension.

Période Sunrise : première phase du lancement des nouveaux noms de domaine d'une durée de 30 jours minimum et réservée aux titulaires de marques enregistrées auprès de la TMCH.

Registrant : propriétaire d'un nom de domaine

Registrar / Bureau d'enregistrement : organisme (FAI, hébergeur, prestataire de service internet...) qui assure dans le cadre d'une prestation payante l'enregistrement et l'hébergement de noms de domaine auprès des gestionnaires (appelés registres) pour lesquels il est accrédité.

Registre / Registry : Entité (association, société,...) en charge de la gestion de la base de données des noms de domaine d'un TLD ou des adresses IP pour une région définie.

Revendeur / Reseller : Sont affiliés ou liés par contrat aux bureaux d'enregistrement.

Services : S'entendent des prestations de services fournis par SOLIDNAMES.

SITE INTERNET ou SITE WEB :

SOLIDNAMES : Signifie SOLIDNAMES, SAS française immatriculée au RCS de Bordeaux sous le n° 821 912 334 dont le siège social est situé 70 COURS DE L'ARGONNE 33000 BORDEAUX, et / ou toute société partenaire et sous-traitants de SOLIDNAMES préalablement identifiée, le cas échéant auprès du Client, qui fournissent les services.

TLD : Domaine (Internet) de Premier Niveau. Il existe deux types de TLD : les ccTLD à caractère géographique et les gTLD à caractère générique.

TMCH : signifie Trademark Clearinghouse, base de données des marques déposées établie par ICANN. Permet aux titulaires de marques de réserver prioritairement leurs noms de domaine dans les nouvelles extensions internet.

Typosquatting : Action qui consiste à enregistrer un nom de domaine très proche d'un nom de domaine généralement fort connu. Les variantes s'appuient sur des fautes de frappe ou d'orthographe. Cette pratique abusive, assimilée à du cybersquatting, vise à capter le trafic du site notoire en tablant sur les erreurs de frappe que peuvent commettre les internautes.

UDRP : Procédure uniforme de règlement de litiges relatifs aux noms de domaine. Tous les bureaux d'enregistrement accrédités par l'ICANN suivent une procédure uniforme de règlement de litiges.

WHOIS : protocole Internet utilisé pour interroger des bases de données afin d'obtenir des informations sur l'enregistrement d'un nom de domaine (ou sur une adresse IP).

Article 2 – Commande

Toute commande de Services implique, de la part du Client, l'acceptation des présentes Conditions Générales de Prestations de Services de SOLIDNAMES.

La vente de services devient parfaite qu'après établissement d'un devis et acceptation expresse du Client, matérialisée par un accusé de réception émanant de SOLIDNAMES.

Le Client passe commande :

- soit par l'envoi de ses instructions via courrier électronique suivi d'un accusé de réception de la part de SOLIDNAMES,
- soit par signature du devis préalablement envoyé par SOLIDNAMES,

Article 3 – Tarifs – Modalités de paiement – Facturation

Le Client s'engage à régler la commande conformément aux tarifs et selon les modalités applicables aux services choisis, en vigueur lors de la commande.

Article 3.1 – Tarifs

Les tarifs en vigueur s'entendent hors taxes (HT) et en euros. Le taux de TVA appliqué aux prestations de SOLIDNAMES est de 20,0%, lors que le Client y est soumis.

Les tarifs sont communiqués au Client sur demande auprès de SOLIDNAMES.

SOLIDNAMES se réserve la faculté de réajuster ses tarifs notamment en fonction des éventuelles variations imposées par les organismes d'enregistrement, des parités monétaires ou taxes supplémentaires.

Article 3.2 – Modalités de règlement

Le prix est payable en totalité et en un seul versement à la commande.

Les modes de paiement sécurisés suivants sont utilisés :

- Par chèque ;
- Par virement bancaire ;

Article 3.3 – Facturation

Une facture est établie par SOLIDNAMES et remise au Client lors de chaque fourniture de Services.

Le Client accepte que la facture relative aux Services fournis par SOLIDNAMES lui soit transmis par voie électronique. Le Client peut demander auprès du service client de SOLIDNAMES à ce qu'une facture lui soit envoyée par voie postale.

Article 3.4 – Pénalités de retard

Tout retard de paiement par le Client entraîne de plein droit et sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire l'application de pénalités de retard calculées sur l'intégralité des sommes restant dues, sur la base du taux BCE majoré de dix (10) points (*Loi n°2008-776 du 4 août 2008*) et au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€ conformément aux dispositions du *Décret n° 2012- 1115 du 2 octobre 2012*. Les pénalités de retard seront exigibles le jour suivant la date de règlement inscrite sur la facture, et ce, sans qu'aucun rappel soit nécessaire. Ces pénalités sont calculées sur le prix toutes taxes comprises de la somme restant due par le Client.

Les frais et commissions bancaires seront supportés sans exception par le Client. En cas de recours à une société de recouvrement, le Client supportera la charge de la totalité des frais, débours, accessoires et honoraires dus à cette dernière.

Le non-paiement des sommes dues entraîne la possibilité pour SOLIDNAMES de surseoir à l'exécution de nouvelles commandes.

Article 5 – Gestion des noms de domaine

Eu égard aux règles strictes auxquelles le choix et l'enregistrement d'un nom de domaine sont soumis, le Client reconnaît accepter toute réglementation émanant des Registres, tant les conditions générales propres à certains Registres que les conditions générales de l'ICANN.

Article 5.1 – Enregistrement

Sur commande du Client adressée conformément à l'article 2, SOLIDNAMES procède, en sa qualité d'intermédiaire technique auprès des organismes compétents à l'enregistrement du nom de domaine pour le compte du Client.

SOLIDNAMES n'effectue aucune vérification quant à la disponibilité du terme, cette recherche incombe au Client, préalablement à toute commande.

Le Client est seul responsable des éventuelles atteintes aux droits de propriété intellectuelle de tiers susceptibles de découler de l'enregistrement d'un nom de domaine.

Le Client s'engage à transmettre à SOLIDNAMES les informations nécessaires à l'enregistrement du nom de domaine, lesquelles doivent être exactes, précises et fiables. Le Client se doit d'informer SOLIDNAMES de toutes modifications de ces informations durant toute la durée d'enregistrement du nom de domaine.

SOLIDNAMES a la faculté de résilier le contrat si les informations sont inexactes ou incomplètes, si les informations ne sont pas mises à jour dans un délai de quinze (15) jours suivant leur modification ou si dans un délai de quinze (15) jours, le Client ne répond pas à la demande d'informations faite par SOLIDNAMES.

Article 5.2 – Transferts

5.2.1 – Transfert entrant

Le Client peut demander le transfert d'un nom de domaine auprès de SOLIDNAMES. La demande se fait selon les dispositions de l'article 2 (Commande).

Le Client reconnaît transmettre à SOLIDNAMES les informations nécessaires au transfert du nom de domaine, lesquelles doivent être exactes, précises et fiables.

Le transfert de nom de domaine étant une demande soumise à autorisation du Registre, SOLIDNAMES s'engage à fournir tous les efforts nécessaires pour répondre positivement à la demande du Client, mais n'est soumis qu'à une obligation de moyens.

SOLIDNAMES peut refuser de procéder au transfert entrant d'un nom de domaine notamment si :

- Selon les conditions de certains Registres, la demande de transfert est formulée moins de 60 jours suivant l'enregistrement du nom de domaine ;
- Les conditions d'enregistrement sont fermées ou les réglementations spécifiques des registres font obstacle au transfert ;
- Le propriétaire du nom de domaine est en faillite ;
- Le Client connaît des factures impayées auprès de SOLIDNAMES ;
- Le nom de domaine, en question fait l'objet d'un litige en cours ou dans l'hypothèse où son transfert est gelé.

En cas de refus de changement de Registrar par le Registre, et ce, pour quelque raison que ce soit, SOLIDNAMES conserve les frais de transfert réglés par le Client sans que le refus puisse ouvrir droit à dédommagement.

Les transferts entre Registrars et tout litige y relatif sont soumis aux règles émanant de l'ICANN, lesquelles sont modifiables à tout moment par l'ICANN et s'imposent au Client.

5.2.3 – Transfert sortant

A la demande du client, un transfert sortant peut être opéré après enregistrement ou transfert entrant d'un nom de domaine.

Par ailleurs, compte tenu des contraintes techniques de certains Registres, le transfert sortant du nom de domaine est susceptible de n'être opéré qu'à compter du soixante et unième (61ème) jour suivant le dernier transfert, sous réserve qu'aucune procédure concernant ce nom de domaine ne soit en cours.

SOLIDNAMES peut refuser de procéder au transfert sortant d'un nom de domaine notamment si :

- Selon les conditions de certains Registres, la demande de transfert est formulée moins de 60 jours suivant l'enregistrement du nom de domaine ;
- Les réglementations spécifiques des registres font obstacle au transfert ;
- Le propriétaire du nom de domaine est en faillite ;
- Le Client connaît des factures impayées auprès de SOLIDNAMES ;
- Le nom de domaine, en question fait l'objet d'un litige en cours ou dans l'hypothèse où son transfert est gelé.

Dans le cas d'un transfert sortant, SOLDINAMES procédera à la désactivation du nom de domaine des serveurs DNS, sur lequel il était configuré.

Article 5.3 - Renouvellements

La périodicité de renouvellement varie selon la période souscrite lors de l'enregistrement ou du dernier renouvellement du nom de domaine.

Lors de la commande, le Client choisit entre le renouvellement tacite ou exprès.

Le Client est averti, en tout état de cause, de l'échéance des abonnements 90, 60, 30 et 15 jours avant le terme.

Lors du renouvellement, le Client peut avoir à confirmer tout ou partie des informations nécessaires.

SOLIDNAMES procède, en cas de demande de non-renouvellement, à la désactivation du nom de domaine le lendemain de son expiration.

5.3.1 – Renouvellement tacite

En choisissant l'option de la tacite reconduction, le nom de domaine est automatiquement renouvelé à l'échéance, à moins que SOLDINAMES soit informé par le Client de sa volonté de ne pas renouveler ledit nom de domaine.

Le Client a la possibilité de donner instructions de ne pas renouveler le nom de domaine au plus tard quinze (15) jours avant son échéance.

Si la demande de non-renouvellement est adressée trop tardivement, le Client sera débiteur des frais de renouvellement.

5.3.2 – Renouvellement exprès

En choisissant l'option de renouvellement exprès, le Client doit indiquer explicitement sa volonté de renouveler le nom de domaine par mail.

SOLIDNAMES ne saurait être tenu responsable de la perte du nom de domaine en cas :

- De défaut d'ordre de renouvellement ;
- De défaut de transmission de changements d'informations nécessaires aux avis d'échéances
- De défaut de réception des relances automatiques envoyées par SOLDINAMES, notamment en raison de la pratique de SPAM.

En cas de défaut d'instructions de renouvellement ou de règlement avant la date d'expiration, la réservation du nom de domaine est résiliée à sa date d'expiration, le nom de domaine prend alors le statut « AUTO EXPIRE ».

Si la réglementation du Registre le permet, le Client aura la possibilité de récupérer le nom de domaine durant la période de grâce dite « Redemption Grace Period », sous le statut « RESTORE ».

Article 5.4 – Désactivation d'un nom de domaine

Un nom de domaine peut être désactivé à la demande du Client dans le cadre de la résiliation ou du transfert du Contrat de gestion de nom de domaine.

Un nom de domaine peut être désactivé dans le respect d'une décision extra-judiciaire ou judiciaire opposable au Client.

Dans le cas d'une résiliation ou d'un transfert sortant (cf. supra Article 5.2.3), SOLDINAMES procédera à la désactivation du nom de domaine, à l'arrêt des prestations techniques y relatives ainsi qu'à la suppression de toute information associée, le Client étant avisé qu'il ne pourra avoir accès à ces informations après que la suppression soit effective.

Article 5.5 – Gestion d'un nom de domaine par un partenaire

SOLIDNAMES a la possibilité de recourir à des partenaires dans le cadre des prestations de Services, entre autres lorsque la réglementation des Registres n'autorise pas l'accréditation de sociétés étrangères.

Article 5.6 – Anonymisation de la titularité d'un nom de domaine

SOLIDNAMES propose l'anonymisation de la titularité d'un nom de domaine. Ce Service consiste à masquer toutes les informations dont celles du Registrant au sein du WHOIS et à les remplacer par celles de SOLDINAMES.

Toutefois, ce Service ne libère pas le Client de son obligation quant à la véracité des informations le concernant vis-à-vis de SOLDINAMES, du Registre et de l'ICANN.

SOLIDNAMES peut mettre un terme à ce Service dans l'hypothèse :

- d'un changement de réglementation du Registre concerné ou de l'ICANN ;
- d'une décision judiciaire ;
- d'une utilisation illicite des Services associés au nom de domaine.

Article 6 – Surveillances

La mise en place d'une surveillance se fait conformément aux dispositions de l'article 2 des présentes Conditions Générales de Prestations de Services.

Article 6.1 – Alerte quotidienne de nouveaux enregistrements de noms de domaine « Brand Alert »

En souscrivant à cet abonnement « Brand Alert », le client est averti quotidiennement, par email, du dépôt d'une nouvelle adresse internet.

La surveillance peut être une surveillance :

- de marque parmi les noms de domaine,
- de noms de domaine par un titulaire identifié

La surveillance se fait selon des paramétrages déterminés lors de la commande et peuvent être adaptés au fil de l'abonnement sur demande du Client.

Le livrable envoyé par email comprend :

- le nom de domaine détecté dans l'extension associée ;
- le titulaire du nom de domaine avec le nombre de noms de domaine associés à ce propriétaire, lorsque ces informations sont disponibles ;
- l'identification d'un serveur de messagerie ;
- la qualification de l'usage web associé ;
- le titre de la page du site ;
- la capture d'écran du site détecté ;
- le whois complet associé au nom de domaine lorsqu'il est mis à disposition par le registre concerné, sans restrictions particulières.

Article 6.2 – Surveillance SecURL

SecURL est une veille quotidienne d'usage email, web, whois d'un nom de domaine.

En souscrivant à cet abonnement, selon les dispositions de l'article 2 des présentes Conditions Générales de Prestations de Services, le Client est informé quotidiennement d'un changement notable dans le whois, l'usage web ou email d'un nom de domaine.

Ce Service de surveillance permet d'être averti de l'expiration d'un nom de domaine en vue de son rachat (cf. infra Article 7.1).

Article 6.3 – Pertinence des résultats de surveillance

La recherche et les résultats transmis par SOLIDNAMES ne sont pas exhaustifs. Les résultats reçus par le Client sont détectés par SOLIDNAMES sur le réseau Internet aux dates et heures où la recherche est réalisée.

Par voie de conséquence, les informations transmises peuvent avoir fait l'objet de modifications entre la recherche, le traitement et la consultation.

SOLIDNAMES n'est en aucun cas responsable des informations contenues dans les résultats de surveillance en ce qu'elles proviennent de sites Internet tiers, toutes erreurs ou omissions n'engagent que les éditeurs ou auteurs desdits sites tiers.

Eu égard à l'accessibilité de certaines bases de données, SOLIDNAMES s'engage à mettre tout en œuvre pour assurer la reconstitution des informations sans pour autant pouvoir garantir la détection de certaines extensions, les résultats et leur exhaustivité.

SOLIDNAMES ne pourra être tenu responsable de tout changement de législation nationale, intergouvernementale ou de la réglementation émanant de l'ICANN ou des Registres, notamment concernant le fonctionnement des Registres ou les règles d'accès des bases de données des Registres et pouvant avoir un impact sur les résultats des surveillances effectués par SOLIDNAMES et leur exhaustivité.

Le Client peut se référer aux conditions particulières pour de plus amples détails quant à l'exhaustivité des résultats de surveillances, sous réserve du respect de la confidentialité attachée à ces conditions particulières.

Sauf faute grave directe et imputable à SOLIDNAMES, le Client ne pourra engager la responsabilité de celui-ci.

Article 6.4 – Utilisation des livrables

SOLIDNAMES détient les droits de propriété intellectuelle des livrables de surveillance, lesquels ne sont aucunement transférés au profit du Client lors de la livraison.

Néanmoins, lorsque le Client est un professionnel du droit, avocat ou Conseil en Propriété Industrielle, ce dernier peut personnaliser et communiquer les livrables à ses propres clients seulement.

Article 7 – Récupération de noms de domaine

Article 7.1 – Veille de récupération et « BACKORDER »

La surveillance SecURL Whois permet au Client qui y souscrit selon les dispositions de l'article 2, d'être averti de l'expiration d'un nom de domaine surveillé.

Le Client aura la possibilité de récupérer le nom de domaine qu'après expiration de la période de grâce dite « Redemption Grace Period » durant laquelle le titulaire peut encore renouveler son nom de domaine.

La surveillance SecURL permet au Client d'être informé des différents changements de statut intervenant jusqu'à l'expiration du nom de domaine surveillé.

Le Client peut également souscrire au Service de « Backorder » de SOLIDNAMES, processus d'enregistrement de noms de domaine expirés de façon automatisée.

Le Service de récupération automatisée porte sur les noms de domaine ayant pour extensions :

- les extensions génériques historiques, soit les gTLD ;
- les NewgTLDs, soit les nouvelles extensions ;
- certaines CcTLDs, extensions géographiques telles que .BE, .FR, .EU, etc.

Article 7.2 – Rachat de noms de domaine

Le Client passe commande en adressant un mandat, selon les dispositions de l'article 2 des présentes Conditions Générales de Prestations de Services. Le mandat de négociation est gratuit et non exclusif.

En conséquence, si le prix négocié ne convient pas au Client, celui-ci peut renoncer aux Services de SOLIDNAMES pour le rachat du nom de domaine convoité.

SOLIDNAMES prend contact avec le titulaire du nom de domaine convoité de manière anonyme. Lorsque les négociations sont concluantes, SOLIDNAMES adresse un devis au Client comprenant :

- le prix d'achat du nom de domaine auprès du vendeur ;
- le montant de la commission fixe pour la prestation de rachat de SOLIDNAMES;
- les frais bancaires pour les achats de noms de domaine hors zone euro ;

- la reprise en gestion sécurisée du nom de domaine via un transfert auprès de SOLIDNAMES et renouvellement automatique pour un an supplémentaire ;
- le changement de propriétaire au nom du Client acheteur.

SOLIDNAMES procédera au rachat qu'après réception du devis signé par le Client.

SOLIDNAMES ne pourra être tenu responsable des conséquences liées aux négociations menées par le Client en amont de la procédure transfert, ainsi qu'à toute action du Client dans le cadre du transfert du nom de domaine.

Article 8 – Service DRUIDE et autres prestations

Article 8.1 – Diagnostic de risque d'usurpation d'identité par email (DRUIDE)

SOLIDNAMES propose un Service de diagnostic permettant d'identifier si les messageries sont susceptibles d'être usurpées par un tiers.

La prestation consiste en :

- l'identification des serveurs habilités à envoyer des emails ;
- la mise en œuvre de la configuration technique adaptée auprès de l'hébergeur DNS via le déploiement de SPF et DMARC ;
- le contrôle et la supervision de la solution mise en place auprès de l'hébergeur DNS ;
- le suivi personnalisé des échanges avec les différents interlocuteurs techniques ;
- la communication de documents techniques référents et standardisation des échanges.

Article 8.2 – Autres prestations

SOLIDNAMES offre d'autres prestations que celles détaillées jusqu'ici à savoir :

- Consulting en stratégie de noms de domaine ;
- Rédaction de charte de nommage ;
- Audit technique ;
- Optimisation du portefeuille de noms de domaine ;
- Sécurisation des emails ;
- Formation en matière de noms de domaine ;
- Hébergement de sites internet ;
- Hébergement de messagerie électronique ;
- Hébergement de fichiers ;
- Délivrance de certificats de sécurité SSL ;
- Création de sites internet ;
- Inscription à la TMCH.

Article 9 – Responsabilité

Article 9.1 – Responsabilité de SOLIDNAMES

SOLIDNAMES s'engage à faire de son mieux dans la mise en œuvre et la fourniture des Services étant précisé qu'il résulte des présentes Conditions Générales de Prestations de Services uniquement une obligation de moyens.

En cas de manquement à l'une de ses obligations essentielles, SOLIDNAMES verra sa responsabilité engagée dans la limite des montants versés par le Client pour la prestation en question sur les douze (12) mois précédant la mise en responsabilité.

SOLIDNAMES ne saurait être responsable en cas d'inexécution ou de retard d'exécution du Service imputable au Client, au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers, ou à un cas de force majeure.

SOLIDNAMES ne saurait être tenu responsable des dommages, préjudices et pertes directs ou indirects ou consécutifs, à l'égard du Client et des tiers susceptibles de survenir du fait :

- de la perte d'un nom de domaine ;
- de l'utilisation par un tiers d'un nom de domaine dont est titulaire le Client ;
- de tout manquement des registres concernés ;
- de tout changement de législation ou réglementation.

Article 9.2 – Responsabilité du Client

Toute erreur, inaction et conséquence intervenant dans le cadre d'une prestation de Service est imputable au Client seul si l'erreur découle d'une non communication de ses nouvelles coordonnées telles que le changement d'adresse email de l'interlocuteur.

Le Client est seul responsable des éventuelles atteintes aux droits de propriété intellectuelle des tiers susceptibles de découler de toute opération liée à un nom de domaine pour lequel SOLIDNAMES serait intervenu à la demande du Client.

Le client s'engage à ne pas utiliser les Services de SOLIDNAMES à des fins illicites comme le cybersquatting ou le typosquatting. Ces actes sont constitutifs de contrefaçon sanctionnés par le Code de la Propriété Intellectuelle. En cas de tels actes, le Client en assumera seul les conséquences en ce que SOLIDNAMES n'exerce aucun contrôle de licéité des commandes.

Le Client est seul responsable des atteintes à l'ordre public et aux bonnes mœurs qui résulteraient d'un usage contrevenant des Services rendus par SOLIDNAMES.

Le Client s'engage à ne pas commettre d'actes répréhensibles au sens de la législation en vigueur par l'intermédiaire des Services de SOLIDNAMES tels que l'incitation à la haine, au terrorisme, à la discrimination, l'atteinte aux droits de la personnalité, etc.

Article 10 – Garanties

Le Client s'engage à garantir SOLIDNAMES contre toute mise en responsabilité, demande ou action de tiers résultant d'un manquement de la part du Client.

SOLIDNAMES garantit le Client contre toute action ou réclamation émanant d'un tiers qui résulterait d'un manquement de la part de SOLIDNAMES.

Article 11 – Force majeure

Les parties ne pourront être tenus responsables de la non-exécution ou du retard dans l'exécution de l'une de leurs obligations décrites dans les présentes découlant d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

Sont considérés cas de force majeure, outre les cas retenus par la législation en vigueur et la jurisprudence française, et ce sans exhaustivités, les évènements suivants :

- Les blocages des réseaux et systèmes de communication ;
- Les grèves totales ou partielles, lock-out, boycottage ou évènement similaire ;
- Les attaques de pirates informatiques ;
- La destruction affectant tout ou partie des installations de SOLIDNAMES.

Article 12 – Confidentialité

Le Client s'engage à considérer comme confidentielles les conditions d'exécution de la fourniture des services incluant notamment la tarification et tous documents ou informations échangés au cours de la fourniture des services, en particulier les techniques et méthodes utilisées par SOLIDNAMES dans le cadre de ses services et tous autres procédés ou services, objet de la fourniture des services incluant les procédés, méthodes et techniques exploitées par SOLIDNAMES pour établir les résultats des surveillances de noms de domaine.

Le Client s'engage, en conséquence, tant pour son compte que celui de ses salariés, préposés et conseils, dont il se porte fort, à ne pas divulguer les dits documents, informations, techniques et méthodes, à quelques personnes et sous quelque forme que ce soit, et à ne pas les exploiter à des fins personnelles ou en dehors des relations commerciales avec SOLIDNAMES et de l'exécution de celles-ci, sauf avec l'autorisation expresse, préalable et écrite de SOLIDNAMES ou sur injonction de justice ou d'une autorité administrative ou de contrôle.

SOLIDNAMES s'engage à considérer comme strictement confidentielles vis-à-vis des tiers, les informations qui lui seront communiquées par le Client ou les informations dont il pourrait avoir connaissance du fait des services fournis au Client.

Les informations échangées par les parties, par quelque moyen que ce soit, sont toutes présumées confidentielles, sans que la partie qui les transmet ait besoin de confirmer le caractère confidentiel de l'information transmise. Par exception, ne sont pas considérées comme confidentielles, au sens des présentes Conditions Générales de Prestations de Services, les informations :

- qui étaient déjà dans le domaine public lors de leur transmission à l'autre partie ou qui y tomberaient, sans que la partie récipiendaire ne puisse en être tenue pour responsable ;
- que le destinataire avait déjà en sa possession antérieurement à la date d'acceptation des présentes Conditions Générales de Prestations de Services;
- qui viendraient à être communiquées à l'autre partie par un tiers autorisé à les divulguer ;
- qui seraient divulguées avec l'accord préalable exprès de l'autre partie.

Les parties devront prendre toutes les dispositions pour que les informations confidentielles ne soient pas divulguées à des tiers. Elles veilleront au respect du présent contrat par leurs collaborateurs et salariés et s'engagent à leur faire signer un tel accord de confidentialité. Toute communication à des tiers des informations confidentielles devra être expressément et préalablement autorisé par écrit.

Article 13 – Publicité

A compter de l'acceptation des présentes Conditions Générales de Prestations de Services par le Client, SOLIDNAMES dispose de la faculté de, citer le nom du Client à titre de référence dans tout document publicitaire, commercial et institutionnel tel que sur son Site Internet.

Article 14 – Propriété intellectuelle

La marque SOLIDNAMES, logos, images et tous signes distinctifs et autres droits de propriété intellectuelle sont la propriété exclusive de SOLIDNAMES.

Il est interdit de reproduire totalement ou partiellement l'ensemble de ces signes distinctifs et autres droits de propriété intellectuelle sans autorisation écrite préalable de SOLIDNAMES

Le site Internet solidnames.fr est protégé au titre du droit d'auteur, toutes reproductions totales ou partielles sont constitutives d'actes de contrefaçon selon le Code de la Propriété Intellectuelle.

Article 15 – Données personnelles

Les traitements des données personnelles ont été déclarés par SOLIDNAMES auprès de la CNIL conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978.

Dans le cadre des prestations de Services, SOLIDNAMES collecte et enregistre des informations à caractère personnel. SOLIDNAMES s'engage à ne pas vendre, commercialiser ou louer ces informations.

Toutefois, le Client est informé que SOLIDNAMES transmet certaines données personnelles aux autorités compétentes dans le cadre de certaines prestations de Services.

Le Client peut exercer son droit individuel d'accès, de rectification et de suppression concernant les données personnelles le regardant auprès de SOLIDNAMES conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978.

SOLIDNAMES conserve les données à caractère personnel du Client pendant toute la durée de la relation contractuelle ainsi qu'après son achèvement afin de répondre aux obligations en matière de preuve et d'archivage des contrats.

Article 16 – Clause réputée non écrite

Si l'une des clauses des présentes Conditions Générales de Prestations de Services se révélait être nulle au regard tant d'une règle de droit en vigueur, cette clause serait réputée non écrite sans entraîner pour autant la nullité du reste des présentes demeurant ainsi valides.

Article 17 – Droit applicable et règlement des litiges

Les présentes Conditions Générales de Prestations de Services sont soumises au droit français quel que soit le lieu d'utilisation des Services offerts par SOLIDNAMES.

Tout différend entre les parties né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes Conditions Générales de Prestations de Services fait l'objet d'une tentative de résolution amiable.

En cas d'échec de règlement amiable, le litige sera soumis au Tribunal de Commerce de Bordeaux.